



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

REUNION du 13 novembre 2025

PV N.5

PRESIDENT : M Bernard COUDERT

PRESENTS : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) – ROUX Nicolas – THARAUD Gérard – TWARDOWSKI Georges –

EXCUSE : M. Angelo FALL

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de L'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

INFORMATIONS GENERALES :

Il est de la responsabilité du district de la Haute-Vienne de football de vous rappeler que jouer sans licence peut avoir des conséquences extrêmement lourdes.

Quelle que soit votre fonction (dirigeant(e), joueur(euse), arbitre...) et quel que soit votre âge, prendre une licence est une obligation pour vous protéger de tout risque et profiter en toute sécurité de votre passion, le football.

Le District de Football de la Haute-Vienne attire votre attention sur le fait que tous les pratiquants âgés d'au moins 5 ans doivent être licenciés pour participer aux diverses compétitions, plateaux ou animations organisés sous l'égide du District et bénéficier le cas échéant de la couverture individuelle accident.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

CATEGORIE U13

MATCH ENT.NIEULSTGENCE/EFG 2 - ENT.AIXE/ST PRIEST 2 4 D3 A DU 08/11/25

La Commission constate que la feuille de match est non informatisée.

Amende de 20 euros pour le club de ENT.NIEULSTGENCE/EFG 2 pour feuille de match non conforme.

La Commission Foot Animation rappelle à tous les clubs que les défis techniques sont à réaliser OBLIGATOIREMENT

FEUILLE ANNEXE JONGLERIE

Le défi jonglerie est à réaliser obligatoirement avant chaque match de championnat.

Le club recevant doit transmettre au district la feuille annexe dans les 72h.

CATEGORIE U11

Journée du 08/11/25 :

Plateau 5 D1 : LIMOGES LA BASTIDE absence retour compte rendu de plateau :

Amende de 20€ au club de La Bastide.

Plateau 3 D2 A : Entente AURENCE/ROUSSILLON absence retour de compte rendu de plateau :

Amende de 20€ au club d'Aurence Roussillon.

- RAPPEL : La commission vous rappelle que lors d'une impossibilité de recevoir un plateau, il est recommandé que les clubs du même secteur s'arrangent entre eux.

Les feuilles de plateau doivent être retournées au District au plus tard le mercredi suivant le plateau. 4 rue de La Rochefoucauld

BP 1036 87050 Limoges Cedex ou district@foot87.fff.fr

RAPPEL REGLEMENTAIRE CHALLENGE :

Selon l'article 10 paragraphe 3 du règlement des challenges : 1 seule équipe par club est autorisée à participer aux finales LACORE et VILLEDIEU



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

CATEGORIE U9/U7

Dans l'intérêt des enfants, ne pas hésiter à créer une autre équipe avec les clubs participants au plateau afin de ne laisser personne sur la touche.

Maximum d'équipes engagées par club = 3.

U9 :

- RAPPEL : La commission vous rappelle que lors de l'impossibilité de recevoir un plateau, il est recommandé que les clubs du même secteur s'arrangent entre eux.

Journée du 08/11/25

Amende :

Non-retour du compte rendu de plateau : Amende de 20€ pour le club de PANAZOL en secteur 13.

Rappel aux clubs :

- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain : 5 avec 1 ou 2 remplaçants. Il faut impérativement éviter de laisser trop de joueurs sur la touche, vous avez la possibilité de créer avec les autres clubs 1 équipe supplémentaire, mixte.
- Bien renseigner entièrement le compte-rendu (nombre d'équipes et joueurs) ainsi que la feuille de licences (nom et numéro)
- Respecter le nombre d'équipes (3) prévu sur le plateau
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée
- Temps de jeu + ateliers : 50 minutes (durée Max des rencontres : 40 mm)
- Dimensions des Terrains : 35 à 40 m X 25 à 30
- Début du plateau ou interclub : 10h, l'horaire est à respecter dans l'intérêt des enfants

Il est interdit aux enfants de manipuler les piquets de slalom, il en va de votre responsabilité en cas d'accident.

U7 :

- RAPPEL : La commission vous rappelle que lors de l'impossibilité de recevoir un plateau, il est recommandé que les clubs du même secteur s'arrangent entre eux.

Journée du 08 /11/25

Non-retour du compte rendu de plateau : Amende de 20€ pour le club d'EYMOUTIERS en secteur 9.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Rappel aux clubs :

- Lors des différents plateaux ne pas oublier de définir la zone de relance
- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain : 4 avec 1 ou 2 remplaçants. Il faut impérativement éviter de laisser trop de joueurs sur la touche, vous avez la possibilité de créer avec les autres clubs 1 équipe supplémentaire.
- Début du plateau ou de l'interclub : 10 h, il faut impérativement respecter cet horaire dans l'intérêt des enfants.
- Respecter le nombre d'équipes (3) sur le plateau
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée
- Temps de jeu + ateliers : 50 minutes (5 séquences de 10 mm)
- Dimensions des Terrains : 28 m X 20 m

Il est interdit aux enfants de manipuler les piquets de slalom, il en va de votre responsabilité en cas d'accident

U9/U7 :

Les Comptes Rendus de Plateau et la feuille de licences (ne pas oublier de renvoyer les 2) sont à retourner au District sous 48H, au plus tard le mercredi suivant le plateau, 12H. Pour les interclubs, bien dissocier les 2 catégories : U7 et U9 en remplissant le compte rendu.

**Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE**

**Le Président de la Commission,
Bernard COUDERT**